



Maison des familles

Union Départementale des Associations Familiales des Côtes d'Armor



1

Avant-propos

Tout le genre humain n'est qu'une famille dispersée sur la face de toute la terre."

[Fénelon]

Parlement des familles, l'Union Départementale des Associations Familiales des Côtes d'Armor est une association au service de toutes les familles du département.

Héritière du Conseil National de la Résistance, elle a été instituée par l'ordonnance du 3 mars 1945, complétée par la loi du 11 juillet 1975 et le décret du 29 décembre 2005, dans le but de promouvoir et de représenter toutes les familles auprès des pouvoirs publics.

Association d'utilité publique, elle défend les intérêts globaux des familles vivant sur le territoire français, quelles que soient leur provenance, leur croyance ou leur appartenance politique.

Véritable porte-parole, elle est le moyen d'expression qui s'offre aux familles pour défendre leurs droits dans leur vie quotidienne.

Loïn de se substituer à celles-ci, elle les accompagne dans un esprit de sensibilisation, de responsabilisation, d'ouverture et d'écoute.



Missions légales

L'Union Départementale des Associations Familiales des Côtes d'Armor, conformément aux dispositions du Code de l'action sociale et des familles (art. L 211-3), a quatre missions :

- 1 Donner son avis aux pouvoirs publics sur les questions d'ordre familial et proposer les mesures qui lui paraissent conformes aux intérêts tant matériels que moraux des familles.
- 2 Représenter officiellement auprès des pouvoirs publics l'ensemble des familles et notamment désigner ou proposer les délégués des familles aux divers conseils, assemblées ou autres organismes institués par l'État, la Région, le Département, la Commune.
- 3 Gérer tout service d'intérêt familial dont les pouvoirs publics estimeront devoir lui confier la charge.
- 4 Exercer devant toutes les juridictions l'action civile relativement aux faits de nature à nuire aux intérêts moraux et matériels des familles.



3

Organisation

L'Union Départementale des Associations Familiales des Côtes d'Armor est composée d'une vingtaine de mouvements familiaux regroupant plus de 100 associations familiales et 6 000 familles adhérentes.

Tous les mouvements familiaux participent à la vie de l'UDAF et disposent d'au moins un siège au sein du Conseil d'administration.

Véritable mosaïque, riche de diversité et de pluralité, d'individualité et de respect, l'UDAF 22 détient ainsi une légitimité pour intervenir et être l'interlocuteur privilégié, auprès des pouvoirs publics, de l'ensemble des familles du département, adhérentes ou non à une association familiale.

Les associations qui composent l'UDAF 22, qu'elles soient généralistes ou spécialistes, de toute obédience philosophique, politique ou religieuse, œuvrent au quotidien auprès des familles et interviennent dans des domaines précis (santé, vacances, services à la personne, handicap...).

Mouvements à recrutement général

- Fédération Départementale des Associations Familiales Catholiques (A.F.C.)
- Fédération Départementale des Familles Rurales (Fédération F.R.)
- Union des Sections de la Confédération Syndicale des Familles (U.S.C.S.F.)

Mouvements à recrutement spécifique

- Association « A Ciel Ouvert »
- ADMR, Association du service à Domicile (A.D.M.R.)
- Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés (A.D.A.P.E.I.)
- Association Départementale des Veuves et Veufs (FAVEC 22)
- Association Familiale Départementale (A.F.D.)
- Association Familiale LAMBALLE
- Association des Familles Internautas des Côtes d'Armor (A.F.I.C.A.)
- Association des Paralysés de France (A.P.F.)
- Association des Parents d'Enfants Dyslexiques (A.P.E.D.Y.S.)
- Enfance et Familles d'Adoption (E.F.A.)
- Fédération Départementale des Associations Familiales Maritimes (Fédération A.F.M.)
- Fédération Départementale des Maisons Familiales Rurales (Fédération M.F.R.)
- Fédération des Malades et Handicapés (F.M.H.)
- Jumeaux et Plus
- Union Nationale des Amis et Familles de Malades Psychiques (U.N.A.F.A.M.)
- Vacances et Familles, l'accueil en plus

Mouvements associés

- Association départementale des Assistantes Maternelles et Familles d'Accueil
- Association des Pupilles et Anciens Pupilles de l'Etat - L'Hirondelle
- AL ANON (Alcooliques Anonymes)
- Association La Croix d'Or



4

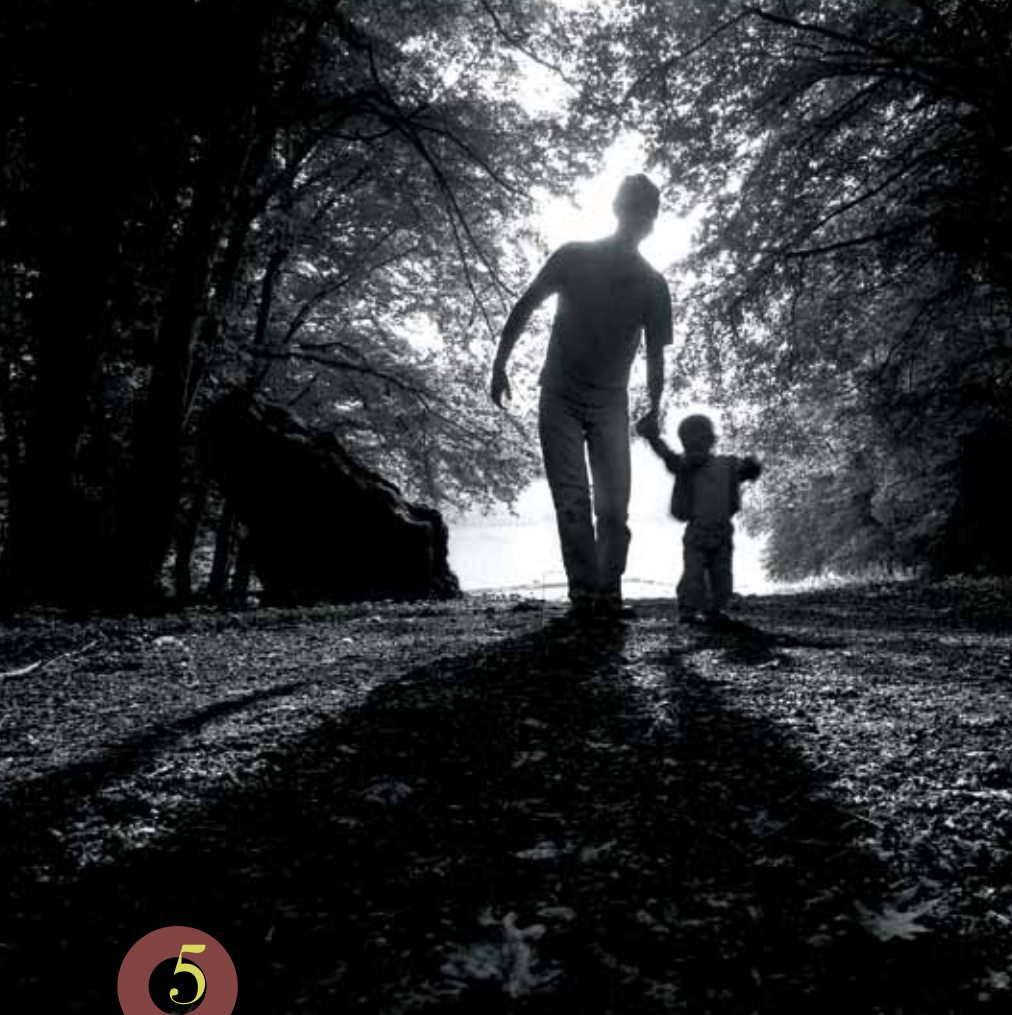
Représentation

L'UDAF 22, c'est aussi un réseau de près de 300 délégués dans les Centres Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale, 80 représentants des familles dans les instances départementales et/ou territoriales et plus de 500 bénévoles.

Ce réseau d'ambassadeurs et d'acteurs permanents de l'UDAF 22 est le relais d'information des familles. Au plus près de leurs préoccupations, il collecte leurs besoins et volontés et agit concrètement en leur faveur.

Porte-parole des positions et de la politique de l'UDAF 22, ces représentants actifs et dynamiques sont accompagnés par les administrateurs et les professionnels de l'UDAF 22 qui leur apportent outils, formation et réflexion.





5

Politique familiale et actions

L'UDAF 22 est constituée d'un conseil d'administration de 35 membres et d'une équipe de 54 salariés. Les commissions de l'UDAF 22, qui rassemblent administrateurs et délégués familiaux, permettent aux représentants de l'UDAF 22 de mieux cerner les réalités familiales. C'est ainsi que l'UDAF 22 intervient tant au niveau national que départemental sur des sujets concernant les familles, en étant force de proposition.

Psychologie et sociologie de la famille, grands équilibres économiques et sociaux, éducation et santé, prévention et formation, vie quotidienne, habitat, cadre de vie ou environnement : les secteurs d'intervention de l'UDAF 22 sont multiples à l'image du monde dans lequel évoluent les familles.

Toutes les actions menées par l'UDAF 22 s'appuient sur un large réseau de partenaires (associations, institutions, collectivités territoriales, etc...), source d'ouverture et d'enrichissement.

Afin de remplir sa mission de représentation de l'ensemble des familles auprès des pouvoirs publics, l'UDAF 22 se doit de connaître très précisément les conditions de vie, les besoins et les attentes des familles.

Par le biais de son observatoire des familles, l'UDAF 22 se donne les moyens d'être une source de connaissance, de réflexion et de propositions.





6

Services

Quotidiennement, les familles ont besoin de soutien, d'aide ou d'information. L'UDAF 22 est présente à leurs côtés, que ce soit pour une intervention ponctuelle ou pour un suivi à long terme, par :

L'information et l'accompagnement des familles

Point Info Famille

C'est un lieu d'accueil gratuit et anonyme, d'information sur les droits et les démarches dans tous les domaines de la vie familiale et d'orientation vers les interlocuteurs les plus pertinents.

Médiation des gens du voyage

L'UDAF 22 travaille en partenariat avec les collectivités pour accueillir les gens du voyage, que ce soit tout au long de l'année ou lors des grands passages estivaux. Faciliter la mise en œuvre du schéma départemental d'accueil des gens du voyage, accompagner leurs déplacements et leur intégration sont des missions naturelles pour l'UDAF.

Secrétariat de la Médaille Française de la Famille

En partenariat avec les présidents d'associations familiales et les représentants des Centres Communaux d'Action Sociale, l'UDAF 22 instruit les dossiers et procède aux enquêtes préliminaires aux décorations.

Droit au logement opposable

Dans le cadre de la loi DALO sur le droit au logement opposable, l'UDAF 22 est habilitée à aider les familles à constituer leur dossier de demande de recours amiable devant une commission de médiation, pour tous ceux qui ne peuvent accéder à un logement décent et indépendant par leurs propres moyens.



Services

L'information et l'accompagnement des familles
(suite)

Accompagnement budgétaire

Consciente des problématiques engendrées par l'endettement des familles, l'UDAF 22 mène, dans le cadre de partenariats, l'accompagnement de familles éprouvant des difficultés financières.

Micro-crédit social

Ce dispositif permet à des familles exclues du système bancaire traditionnel d'avoir accès à des crédits de faibles montants en vue de faire face à une difficulté passagère ou de réaliser des projets individuels d'insertion sociale et/ou professionnelle. L'accompagnement social et budgétaire des emprunteurs par l'UDAF 22 tout au long du prêt permet d'assurer un suivi des remboursements dans les meilleures conditions.

Rétablissement personnel

L'UDAF 22 est inscrite sur la liste des mandataires des Tribunaux de Grande Instance de Saint-Brieuc et Guingamp pouvant être désignés dans la procédure de rétablissement personnel. L'UDAF 22 réalise des rapports économiques et sociaux sur la situation des débiteurs afin de les épauler dans leur réinsertion.



Mesure d'accompagnement social personnalisé

Cette mesure est ouverte à toute personne qui perçoit des prestations sociales et dont la santé ou la sécurité est menacée par les difficultés qu'elle éprouve à gérer ses ressources. Elle comporte une aide à la gestion de ses prestations sociales et un accompagnement social individualisé.

Service mandataire judiciaire à la protection des majeurs :

ESPAR (Equipe Spécialisée pour la Protection, l'Assistance et la Représentation)

Ce service gère les mesures d'accompagnement judiciaire et de protection par l'exercice de mandats spéciaux, de curatelle (assistance) et de tutelle (représentation).

La protection des personnes majeures se trouvant dans l'impossibilité d'agir seules dans la vie est une des grandes missions de l'UDAF 22. Vieillesse, précarité, exclusion, altération physique ou psychologique, les personnes vulnérables ont besoin d'être préservées et accompagnées. Les services de l'UDAF 22 interviennent en assistance ou en représentation des personnes.

Aide aux tuteurs familiaux

Ce service apporte soutien et information aux nombreuses familles qui ont en charge un de leurs membres particulièrement vulnérable (personne âgée, personne handicapée...) et se trouvent souvent démunis car seuls dans l'exercice de cette fonction. Des permanences ont lieu notamment sur Guingamp, Lannion, Saint-Brieuc, Dinan, Loudéac, Paimpol...

Services

La prévention et la protection des personnes



**Union Départementale
des Associations Familiales**

Maison des Familles
28, boulevard Hérault
BP 114
22001 Saint-Brieuc cedex 1
Tél. 02 96 33 40 76 - Fax 02 96 52 00 56

udaf22@wanadoo.fr
www.udaf22.com

Directeur de la publication : Lionel Le Borgne
Comité de rédaction : Udaf 22, agence Totem
Direction artistique : Agence Totem 02 96 79 46 00
Photographies : © Antoine de Givenchy - Ted Paczula - Fabrice Picard - Isabelle Vaillant

Impression : Guivarch l'Imprimerie



● Familles, arbres de vie



Udaf
22

**Union Départementale
des Associations Familiales**

Maison des Familles
28, boulevard Hérault
BP 114

22001 Saint-Brieuc cedex 1
Tél. 02 96 33 40 76 - Fax 02 96 52 00 56

udaf22@wanadoo.fr
www.udaf22.com